

Chambre lui est en quelque sorte garanti. S'il subsiste le moindre doute dans l'esprit du député, je demanderais à des représentants des autres partis de m'appuyer et de présenter une proposition qui protégerait son droit de soumettre cet amendement à la décision de la Chambre.

**M. Olson:** Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il y aurait une autre façon de contourner cette difficulté tout en tenant compte des instances du député de Lapointe (M. Grégoire) et en nous conformant à la recommandation que les leaders de partis semblent avoir formulée, savoir de retirer l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie et d'adopter le reste de l'ordre du gouvernement n° 14.

S'il en était ainsi, je suppose que nous formerions immédiatement un comité plénier pour examiner le reste de l'ordre du gouvernement n° 15, qui contient le paragraphe que le député de Lapointe veut débattre et qu'il veut voir supprimer. Si tous les partis représentés à la Chambre étaient disposés à examiner assez rapidement les nombreuses dispositions de l'ordre n° 15, nous aurions l'occasion de proposer un certain nombre d'amendements au comité et ce dernier pourrait se prononcer sans que le débat soit prolongé. Si le député de Lapointe a l'occasion, en comité plénier, de proposer que soit retranché de la résolution le passage concernant l'article 12 du Règlement, il aura atteint son but en faisant décider la chose par le comité plénier.

En fait, il y a un certain nombre d'amendements que notre parti aimerait proposer. Je conviens que se sont des amendements peu importants aux nombreuses dispositions de la résolution, et nous espérons, nous aussi, avoir l'occasion de proposer ces amendements en comité plénier et d'obtenir qu'une décision soit prise très bientôt de façon qu'on puisse terminer l'examen de toutes ces dispositions. Je suppose que le président du Conseil privé (M. McIlraith), ou peut-être le premier ministre (M. Pearson), pourra proposer, lorsque la prochaine résolution sera présentée, des amendements en vue de modifier le texte de la résolution; mais il me semble que si nous procédons ainsi, le député de Lapointe pourrait proposer son amendement et une décision pourrait être prise à cet égard, de sorte que nous pourrions terminer cette affaire d'ici deux jours.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, j'aurais quelque chose d'utile à proposer. Pourrions-nous envisager la possibilité d'intervertir les deux premiers paragraphes de l'ordre n° 15.

[L'hon. M. McIlraith.]

de sorte que le futur article 12 du Règlement, qui a trait à la position de monsieur l'Orateur à la Chambre, deviendrait le premier sujet de discussion? Je suis sûr que l'honorable député aurait alors l'occasion de proposer son amendement.

**L'hon. M. McIlraith:** Cela conviendrait certainement au gouvernement. C'est dire que le député de Lapointe pourrait proposer ce soir son amendement à la motion.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le premier article à débattre dans l'ordre gouvernemental n° 15 sera le paragraphe (2) et qu'un député de chaque parti, du consentement unanime de la Chambre, prendra la parole sur ce paragraphe, de sorte que nous pourrions présenter notre propre amendement?

● (8.40 p.m.)

**Des voix:** C'est entendu!

**M. Grégoire:** A cette condition, monsieur l'Orateur, nous acceptons.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Si je saisis bien le désir de la Chambre, je dois d'abord, n'est-ce pas, lui demander de permettre le retrait de l'amendement proposé par l'honorable député de Saint-Jean-Albert (M. Bell)?

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, le député de Saint-Jean-Albert m'autorise à retirer en son nom sa proposition d'amendement.

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** A l'ordre! Un amendement proposé et débattu ne peut être retiré qu'avec l'assentiment du motionnaire ou de son délégué et le consentement unanime de la Chambre. La Chambre est-elle unanime à accepter le retrait de l'amendement dont elle est saisie?

**Des voix:** D'accord!

(L'amendement de M. Bell est retiré.)

**M. Grégoire:** Est-il exact, monsieur l'Orateur, que ma proposition d'il y a un instant a été acceptée à l'unanimité?

**M. l'Orateur suppléant (M. Batten):** Je crois savoir que cette proposition a obtenu le consentement unanime.

**M. Grégoire:** Cela a été adopté?

**Des voix:** Adopté.